



↓ Pré Billy

ÉCOQUARTIER DE NIVEAU 2

Pré Billy, le projet d'écoquartier d'envergure situé à Pringy, se poursuit. Le 14 décembre dernier, il a obtenu le niveau 2 sur 4 du label ÉcoQuartier.

Suite au Grenelle de l'environnement de 2009, l'État encourage la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires en termes d'aménagement et d'habitat durables.

Lancé en 2012, le label porté par le ministère de la Transition écologique, accompagne la vie des projets immobiliers pendant toute leur durée. Pour pouvoir y prétendre, ils doivent répondre à une vingtaine d'indicateurs nationaux répondant aux défis de la ville durable : sobriété, inclusion, création de valeur et résilience. Le label présente 4 niveaux : l'idée et la conception (1), la mise en chantier (2), la vie de quartier (3) et l'amélioration continue avec et pour ses usagers (4).

Pré Billy, un chantier au long cours

L'ensemble de l'écoquartier sera finalisé d'ici 2030. Il représente une surface d'environ 21 hectares et proposera de nombreux logements, commerces et transports. Les îlots A, B et C seront livrés entre fin 2023 et le 3^e trimestre 2024. Cette première phase comprend 20 logements locatifs sociaux, 27 en accession abordable et 32 en bail réel solidaire sur un total de 185 logements. L'îlot A intègre quant à lui près de 8000m² d'activités tertiaires. L'objectif du projet est de réaliser sur l'ensemble des logements 33,33% de logements sociaux, 6,66% en baux réels solidaires et 13,32% de logements en accession abordable.

Plus d'infos sur www.prebilly.fr

PRÉ BILLY
QUARTIER DURABLE

QUI FAIT QUOI ?

La Ville d'Annecy

Est destinataire d'une majeure partie des équipements publics

Délivre les permis de construire

Le Grand Annecy

Définit les objectifs et suit le contrat de concession

Est destinataire d'une partie des équipements publics

Teractem (aménageur désigné par l'agglomération)

Est maître d'ouvrage des équipements publics et d'une partie des îlots